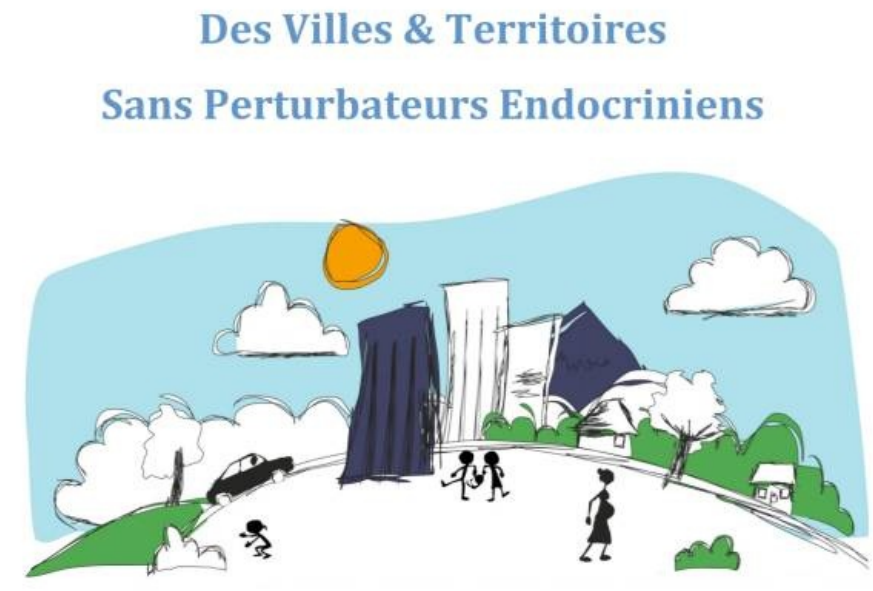
« Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »

Magny-les-Hameaux, ville sans perturbateurs endocriniens ! Par délibération du conseil municipal du 24 juin 2019, la Ville a signé la charte d'engagement « villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », dont l'objet est de protéger la population et les écosystèmes.



Par cet acte, la ville consent à mener un plan d'action sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens. La suppression des barquettes plastiques à la cantine, depuis septembre 2019, a été dans ce sens. Magnyles-Hameaux est la seconde ville du département à signer cette charte.

Documents
Hors-série • Article de la DRIAAF Ile-de-France • Mai 2021